

encore dans un passé relativement récent, l'industrie forestière n'a pratiquement rien versé sous forme de rentes ou de droits de coupe au gouvernement de Terre-Neuve. Le reboisement était à peu près nul. Malgré cela, la situation n'est pas complètement négative, et il faut reconnaître par exemple, que la législature de Terre-Neuve a su adopter des lois et des règlements sur les forêts et les mines; elle a instauré divers régimes qui, à la longue, donneront de meilleurs résultats des points de vue de la productivité, des produits et des revenus provinciaux, ainsi que des redevances et des droits de coupe.

En ce qui concerne la question de l'électricité, chacun semble reconnaître que, pour une raison ou une autre, Terre-Neuve a conclu avec l'Hydro-Québec un contrat d'une bien longue durée, comportant même une possibilité d'extension de 25 ans (soit une durée totale de 65 ans). Il est facile, après coup, de déclarer qu'un tel contrat s'avère désavantageux pour Terre-Neuve. Je ne veux formuler ici aucun commentaire sur les questions juridiques et techniques fort complexes que soulève ce contrat. Le Conseil a rappelé combien le Québec et Terre-Neuve avaient des intérêts mutuels très importants à protéger en ce qui concerne les futures exploitations des cours d'eau, ainsi que l'exploitation et l'utilisation accrue de l'électricité. Le Conseil espère que ces possibilités d'accroître les revenus réels dans les deux provinces permettront une amélioration nette substantielle des avantages que Terre-Neuve pourrait tirer des aménagements